



Demander un test de paternité

Par **Brindille94**, le **29/09/2015 à 14:55**

Bonjour,

J'ai 50 ans....j'ai été reconnu à la naissance par un homme qui m'a humilié verbalement, et battu durant des années....

Je lui ai déjà demandé un test de paternité il y a quelques années...

Il a refusé.

Je suis quasi persuadée qu'il n'est pas mon père....avant que ma maman ne décède....elle m'a fait des aveux ...

Puis je exiger de cette personne de faire le test ???

Merci pour votre aide.

Par **amajuris**, le **29/09/2015 à 16:50**

bonjour,

même prescrite par un juge dans le cadre d'une action relative à une filiation, toute personne peut refuser de se soumettre à une analyse biologique.

un test de paternité non ordonné par un juge n'a aucune valeur juridique.

donc votre père peut refuser de se soumettre à un test ADN et il est trop tard pour remettre en cause votre filiation paternelle.

salutations